



Prix du projet citoyen

L'architecture en
démarche citoyenne

19^{ème} Edition

Un prix créé par



L'UNION DES ARCHITECTES

DOSSIER DE CANDIDATURE

PRESENTATION

Créé par l'Union nationale des syndicats français d'architectes (Unifa), le Prix du Projet Citoyen distingue un projet exemplaire issu d'une démarche concertée entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et « maître d'usage-citoyen » dans les domaines de l'architecture, du renouvellement urbain, de l'espace public et de l'aménagement des territoires.

Pour l'Unifa, la qualité architecturale n'est pas un privilège des architectes et des maîtres d'ouvrages, mais un droit des citoyens. Elle est le fruit de l'appropriation des projets par leurs usagers, de la maîtrise du coût global par une meilleure définition des attentes et de la reconnaissance de l'expertise des citoyens par les experts techniques.

L'objectif du prix est de mettre en valeur, encourager et soutenir la qualité des démarches ayant permis d'associer dans la réalisation d'un projet et de façon exemplaire, l'architecte, le maître d'ouvrage et le maître d'usage. Défendre les réalisations dans lesquelles la parole et le dialogue sont des éléments constitutifs de l'acte de bâtir tout en associant à cette démarche la prise en compte de l'expression et de la qualité architecturale.

RÈGLEMENT/CONDITIONS DE PARTICIPATION

PROJETS ELIGIBLES

Le Prix du Projet Citoyen s'attache à distinguer un projet exemplaire du point de vue de la concertation entre maître d'œuvre, maître d'ouvrage et « maître d'usage-citoyen » dans les domaines de l'architecture, du renouvellement urbain, de l'espace public et de l'aménagement des territoires.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux architectes, associés aux maîtres d'ouvrages publics ou privés, aux associations, aux syndicats et aux comités de quartier.

Pour cela, il convient de s'inscrire le 15/10/2019 au plus tard en retournant le bulletin d'inscription dûment complété ainsi que le dossier de présentation du projet, constitué d'une note de présentation du projet (partenaires, programme et méthodologie, texte de présentation, dessins et plans, vue du projet et photographies, articles de presse, compte-rendu de concertation ou participation) et une clé USB reprenant l'ensemble des documents.

SÉLECTION

Le comité d'organisation du concours se réunit afin de vérifier la conformité des dossiers reçus, du point de vue des critères de sélection, des conditions de participation et des documents adressés. Le non-respect des critères de sélection, des conditions de participation et des documents demandés entraîne automatique le rejet du dossier. Une information motivée est faite par écrit auprès des candidats.

Le jury, composé d'architectes, de maître d'ouvrages, de représentants des associations caritatives et citoyennes et des partenaires, se réunit afin de désigner les lauréats : 3^{ème} prix, 2^{ème} prix et lauréat. Il peut également décerner une mention spéciale.

Le jury est souverain dans ses décisions.

RESULTATS

La proclamation des résultats sera le moment fort de l'inauguration d'une exposition rétrospective de tous les projets lauréats depuis la création du Prix du Projet Citoyen en 2001. Les lauréats du prix 2019 y trouveront leur place naturellement dès la fin de la proclamation des résultats et de la remise des prix.

C A L E N D R I E R

02 septembre 2019

Lancement de l'appel à candidatures

15 octobre 2019

Clôture des candidatures

05 novembre 2019

Délibération du jury

Novembre ou décembre 2019 / Date à confirmer

Proclamation des résultats et remise des prix

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Après l'avoir dûment complété, le dossier de candidature doit être adressé par mail à PPC@unsfa.com, le 15 octobre 2019 au plus tard.

LE PROJET

Intitulé :

Adresse du projet (n°, rue, code postal et ville) :

Date de début :

Date de fin :

Type de projet (1) rayer les mentions inutiles :

. Réalisation d'un bâtiment neuf (1)

. Réalisation d'une extension (1)

. Aménagement urbain ou paysager (1)

. Projet urbain, urbanisme (1)

IDENTITE DU CANDIDAT ARCHITECTE

Société :

Nom et prénom du représentant :

Nationalité :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

IDENTITE DU PARTENAIRE MAITRE D'OUVRAGE

Société :
Nom et prénom du représentant :
Nationalité :
Adresse postale :
Adresse mail :
Téléphone fixe : Téléphone mobile :

IDENTITE DU PARTENAIRE MAITRE D'USAGE-CITOYEN

Société ou association :
Nom et prénom du représentant :
Nationalité :
Adresse postale :
Adresse mail :
Téléphone fixe : Téléphone mobile :

PRESENTATION DU PROJET

Contexte et objectif (*six lignes maximum*) :
.....
.....
.....
.....
.....

ENJEU DU PROJET

(*cinq lignes maximum*) :
.....
.....
.....
.....

LISTE DES PIECES TRANSMISES

- Fiche de l'opération
- Ce formulaire de candidature
- La fiche « Cession des droits photos »
- Une copie A2 papier mat, 120 grammes de l'affiche, conforme au modèle de rendu officiel du prix
- Une copie sur clé USB haute et basse définition de tous les documents produits, y compris l'affiche A2

CESSION DE DROITS PHOTOS

Nous soussignés,

Architecte :

Maître d'ouvrage :

Maître d'usage-citoyen :

Nous engageons à céder, à titre gratuit, les droits de photographie du projet/réalisation ci-après

rappelé :

.....

.....

A l'Unsfa, organisatrice du Prix du projet citoyen dans les conditions suivantes :

- Les clichés réalisés seront transmis en format numérique et librement utilisables par l'architecte et le maître d'ouvrage du projet cité,
- Les clichés seront réalisés par un photographes professionnel en collaboration avec l'Unsfa qui en aura également la liberté d'usage et éditoriale,
- Les clichés seront publiés par l'Unsfa dans le cadre des présentations des Prix du projet citoyen, organisées par l'Unsfa et des objectifs de l'Unsfa de promotion d'une architecture plus citoyenne,
- Les soussignés déclarent garantir l'originalité des documents qu'ils seraient susceptibles de fournir dans le cadre du Prix du projet citoyen,
- Les soussignés renoncent à tout recours, ou toute autre réclamation contre l'Unsfa, formulé par eux-mêmes ou leurs ayants-droit ou de la part d'un tiers détenteur de quelconques droits sur les documents dont l'utilisation serait conforme à la présente convention.

Cette cession de droits ne sera effective que si le projet concerné est déclaré lauréat du prix 2019.

En contrepartie, l'Unsfa s'engage, dans la stricte limite de ses propres actions promotionnelles, à faire figurer le titre du document et le nom de l'auteur ou des auteurs, tels qu'énoncés ci-dessous au moins une fois sur chacun des supports reproduisant le document.

Titre du document :

Nom de l'auteur ou des auteurs :

.....

Fait à : Le : 2019.

Maître d'ouvrage
Commanditaire du projet

Maître d'œuvre, Architecte
Auteur du projet

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

ENGAGEMENT GENERAL DES CANDIDATS

En signant le présent dossier de candidature, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et le maître d'usage-citoyen acceptent, sans réserve, les conditions ci-avant décrites de la 19^{ème} édition du Prix du projet citoyen.

Fait, le 2019.

Maître d'ouvrage

Maître d'œuvre, architecte

Maître d'usage-citoyen